Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260421-D2026_48-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Délibération 2026_48

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LIDURIN Christelle a donné pouvoir à Madame CONAN Patricia, Madame MILLET Laurence a donné pouvoir à Madame SANSON Murielle, Madame LE BOULER Sabrina a donné pouvoir à Madame Alicia LE GUILLOUX.
Excusé : Monsieur David DAUMER
Secrétaire : Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 3 / Nombre de conseillers votants : 22

SUBVENTION AU CCAS

Le budget du CCAS est un budget à part, qui fonctionne sans recettes, dont il convient d'assurer le fonctionnement.

Considérant, le manque de recettes et en prévision des dépenses budgétées, il y a lieu d'attribuer une subvention de fonctionnement pour le budget du CCAS, afin d'alimenter et d'équilibrer le budget ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 13 avril pour le versement d'une subvention d'un montant de 6862.55€ du budget général au profit du budget CCAS ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition de versement de la subvention au profit du CCAS et de valider la somme de 6862.55€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité , par 22 voix pour,

- ✓ Approuve la proposition de versement de la subvention au profit du CCAS .
- ✓ Valide le versement d'un montant de 6862.55€ , destiné à équilibrer le budget du CCAS ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

